

LOCATIONS ET GESTION IMMOBILIERE

LOCATIONS NEGOCIEES EN HABITATION

	HT	TTC		HT	TTC
A/ LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU A USAGE MIXTE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION (Baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)					
A.1/ HONORAIRES DE LOCATION dans le cadre d'un MANDAT DE GESTION					
A LA CHARGE DU LOCATAIRE Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m ² de surface habitable par décret Logement situé à LA REUNION et zone non tendue Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m ² de surface habitable)					
	7,37€	8€			
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m ² de surface habitable)	2,76€	3€		7,37€	8€
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m ² de surface habitable par décret Logement situé à LA REUNION et zone non tendue Honoraires d'entremise et de négociation Logement dont la surface habitable est inférieure à 40m ² Logement dont la surface habitable est supérieure à 40m ²					
	92,16€	100€		138,24€	150€
	138,24€	150€		184,33€	200€
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m ² de surface habitable)	7,37€	8€		2,76€	3€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m ² de surface habitable)	2,76€	3€			
A.2/ HONORAIRES DE LOCATION dans le cadre d'un MANDAT DE LOCATION SIMPLE					
A LA CHARGE DU LOCATAIRE Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m ² de surface habitable par décret Logement situé à LA REUNION et zone non tendue Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m ² de surface habitable)					
				7,37€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m ² de surface habitable) ; Uniquement à l'entrée				2,76€	3€
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m ² de surface habitable par décret Logement situé à LA REUNION et zone non tendue Honoraires d'entremise et de négociation Logement dont la surface habitable est inférieure à 40m ² Logement dont la surface habitable est supérieure à 40m ²					
				138,24€	150€
				184,33€	200€
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m ² de surface habitable)				7,37€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m ² de surface habitable)				2,76€	3€
B/ HONORAIRES DE LOCATION PARKING/GARAGE/BOX (Bail Code civil) A partager par moitié entre bailleur et locataire					
				221,19€	240€

GESTION IMMOBILIERE

A/ LOCAUX A USAGE D'HABITATION LOCAUX A USAGE MIXTE : PROFESSIONNEL ET HABITATION					
A.1/ HONORAIRES DE GESTION : A la charge du propriétaire % calculé sur le loyer et charges quittancés					
Appartements	6%	6,51%			
Maisons	6%	6,51%			
Locaux professionnels et commerciaux	6%	6,51%			
Parkings/Box/Garage	10%	10,85%			
A.2/ HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :					
<ul style="list-style-type: none"> Frais d'établissement du projet fiscal (calculés par an et par lot principal) 	41,47€	45€	<ul style="list-style-type: none"> Frais de dossiers et suivi de travaux de réfection-rénovation 		
<ul style="list-style-type: none"> Frais d'arrêté de comptes/lot principal (clôture dossier gestion) 	230,41€	250€	<ul style="list-style-type: none"> Pour un montant jusqu'à 2000€ TTC Pour un montant de 2000€ à 4000€ TTC Pour un montant de 4000€ à 6000€ TTC Pour un montant supérieur à 6000€ TTC 	92,16€	100€
<ul style="list-style-type: none"> Frais administratifs d'établissement du dossier de diagnostics techniques (calculés par lot principal) 1 diagnostic 2 diagnostics 3 diagnostics 	13,82€	15€		184,33€	200€
	18,43€	20€		276,49€	300€
	23,04€	25€		3,68%	4%
<ul style="list-style-type: none"> Suivis sinistres en Dommage Ouvrage 	3%	3,60%	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires de renouvellement de bail (négociation d'une augmentation de loyer, hors procédure judiciaire) 	165,89€	180€
Calculé sur le montant TTC des travaux avec un minimum forfaitaire de 150€TTC			<ul style="list-style-type: none"> Vacation horaire pour représentation ou prestation exceptionnelle hors missions fixées au mandat de gestion (livraison, assemblée générale...) 	55,29€	60€
			<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un protocole amiable et recouvrement de la dette locative (hors procédure judiciaire) 	165,89€	180€
A.3/ HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE ET DU LOCATAIRE :					
			Avenant au contrat de location (suite changement d'un titulaire du contrat), à partager par moitié (sans négociation et sans état des lieux)	460,82€	500€
A.4/ GARANTIES OPTIONNELLES :					
			<ul style="list-style-type: none"> Garantie Loyers Impayés Vacance locative 	2.60%	2.82%
				2.50%	2.71%

VENTE

	TTC
<u>A/ TRANSACTION (charge acquéreur ou vendeur)</u>	
<u>Prix de vente net vendeur (bâtis) :</u>	
MANDAT SIMPLE	
De 0 € à 100 000 €	8 % + forfait 4 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	7 % + forfait 4 000 €
De 200 001€ à 400 000 €	6 % + forfait 4 000 €
De 400 001€ à 600 000 €	5 % + forfait 4 000 €
600 001 € et au-delà	5 %
MANDAT EXCLUSIF	Remise de 10% sur Honoraires
<u>Prix de vente net vendeur (non bâtis) :</u>	
MANDAT SIMPLE	10%
MANDAT EXCLUSIF	Remise de 10% sur Honoraires
<u>Honoraires sur successions, donations, et dossiers de promotions</u>	Une majoration de 5% sur les honoraires
<u>B/ ESTIMATION (remboursée en cas de signature d'un mandat de vente exclusif)</u>	
	150 €